

PAPRI Pact

Direction de l'urbanisme, de la planification, de
l'aménagement et de l'archéologie

2025



Service prévention santé et sécurité
Communauté Urbaine du Grand Reims
2025

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

Contexte :

Document obligatoire issu de l'obligation de prévention des risques professionnels, le PAPRIPACT (Programme Annuel de Prévention des Risques et d'Amélioration des Conditions de Travail) est réalisé dans la collectivité sur la base du document unique.

Ce programme fixe la liste détaillée des mesures de prévention devant être prises au cours de l'année à venir, ainsi que, pour chaque mesure, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût.

Pour faciliter l'animation de la démarche, un PAPRIPACT sera établi par unité organisationnelle (UO).

PARTIE I – BILAN 2024

- A. Etat des lieux des accidents de travail sur l'année 2024
 - ⇒ Indicateur n°1 – Accidents / répartition par famille
 - ⇒ Indicateur n°2 – Accidents / répartition dans le temps
- B. Etat des lieux des formations/autorisations réalisées sur l'année 2024
 - ⇒ Indicateur n°3 - Tableau de bord des formations
 - ⇒ Indicateur n°4 – Autorisations et habilitations / répartition par famille
- C. Bilan sur les vérifications périodiques réalisées sur l'année 2024
- D. Suivi des équipements de protection individuelle
- E. Etat des lieux sur les situations à risque dont la cible est considérée comme isolée
- F. Autres (droit de retrait, registre d'observation hygiène sécurité, financement ACT...)

PARTIE II – PLAN D'ACTION

- G. Les unités de travail
- H. Synthèse sur l'évaluation des risques de cette UO – juin 2025
 - ⇒ Indicateur n°5 – EvRP / répartition par score
- I. Le plan d'action 2025/2026

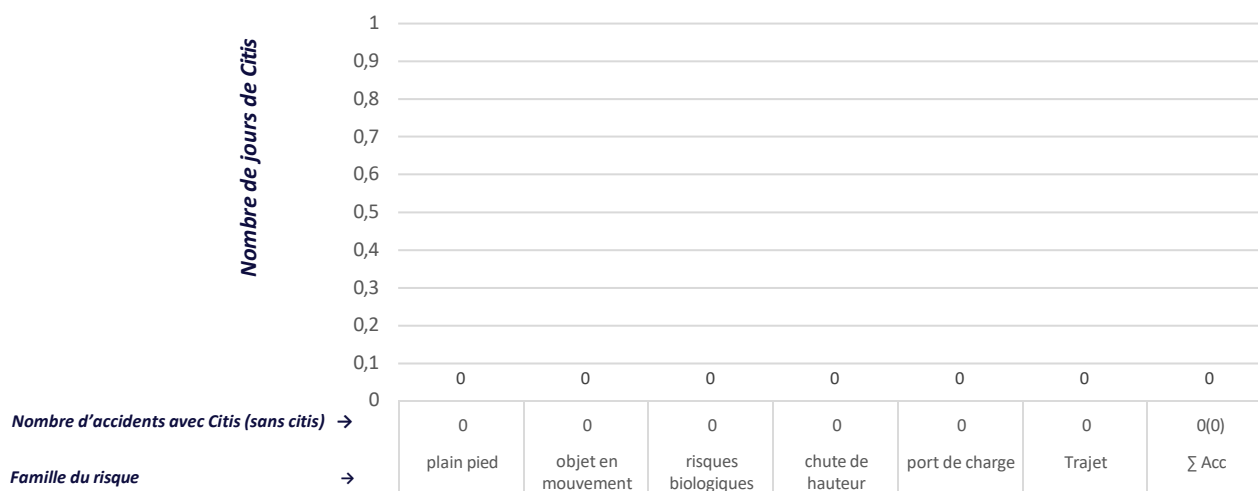
Ce document a été établi en amont avec les différents acteurs de la prévention de cette unité organisationnelle.

Une présentation du PAPRIPACT à la Formation Spécialisée Santé Sécurité Condition de Travail est programmée en octobre 2025.

PARTIE I – BILAN 2024

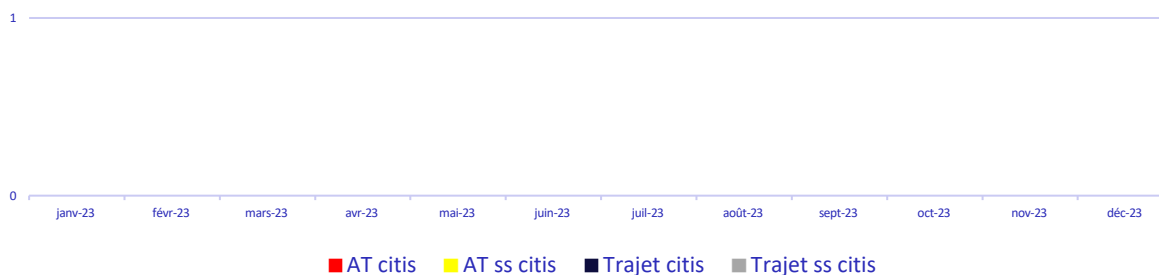
A. Etat des lieux des accidents de travail sur l'année 2024

⇒ Indicateur n°1 – Accidents / répartition par famille



Citis : Congé pour invalidité temporaire imputable au service

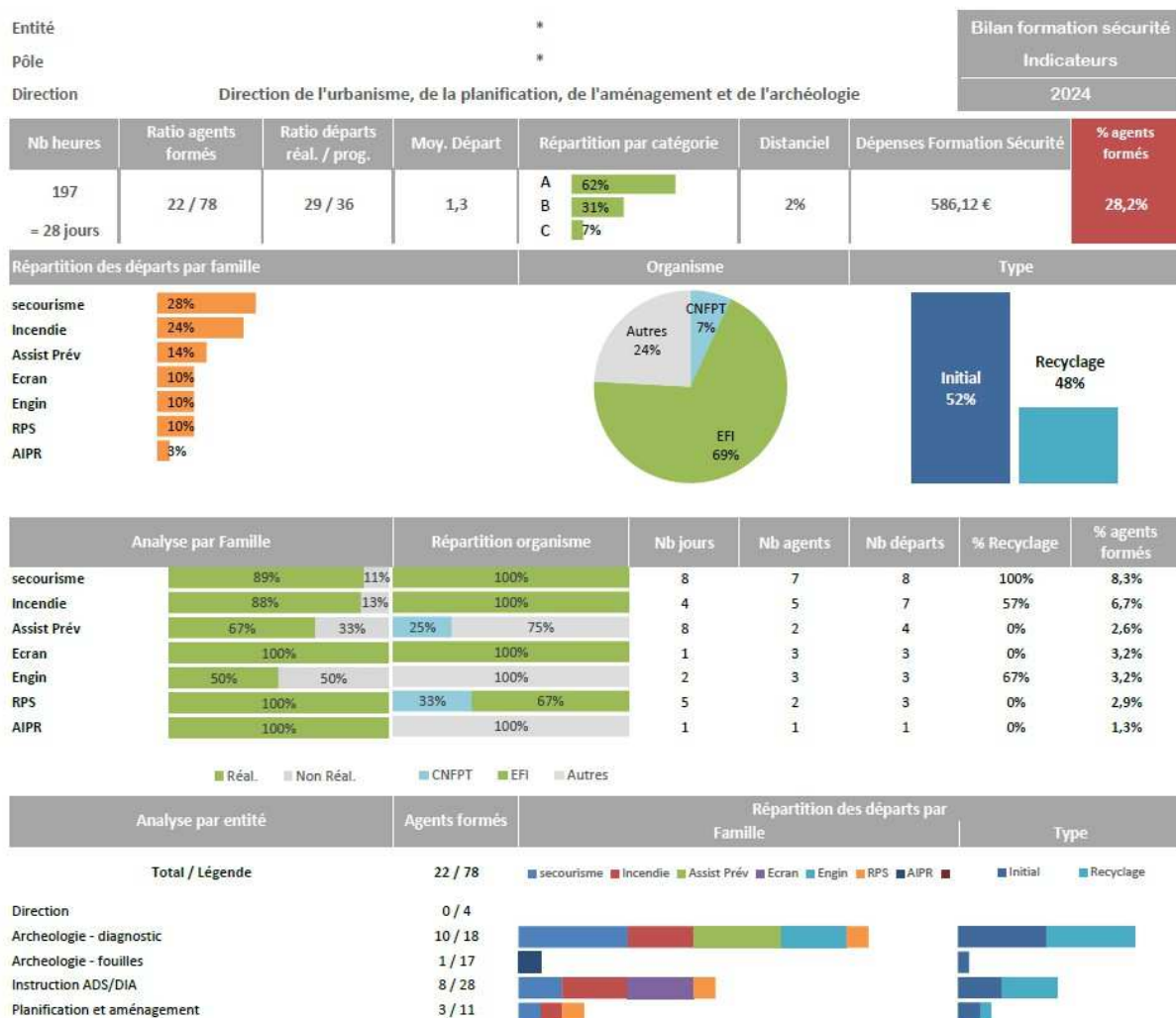
⇒ Indicateur n°2 – Accidents / répartition dans le temps



Un incident a fait l'objet d'une enquête de la F3SCT. Il s'agit d'une exposition accidentelle à des produits phytosanitaires lors d'un épandage agricole effectué à proximité d'un chantier.

B. Etat des lieux des formations/autorisations réalisées sur l'année 2024

⇒ Indicateur n°3 – Tableau de bord des formations



En 2024, le service comptabilise notamment :

- 6 agents recyclés aux gestes de premiers secours (SST) et 1 agent formé aux 1^{er} secours en santé mentale
- 3 agents ayant suivis la formation initiale incendie
- 3 agents ayant suivis la formation pour la conduite en sécurité du gerbeur électrique

⇒ Indicateur n°4 – Autorisations et habilitations / répartition par famille

Famille	Electricité	Gerbeur	AIPR	SST
Nombre	1	4	Concepteur : 10 Opérateur : 4	14

C. Bilan sur les vérifications périodiques réalisées sur l'année 2024

La direction ne dispose pas d'EPI de 3^{ème} catégorie (risque mortel).

D. Suivi des équipements de protection individuelle

Bilan financier de 2024 :

- EPI :	2 453 € TTC
- EPI cat 3 :	00 € TTC
- Vêtements :	6 973 € TTC

Le service a pu bénéficier de la dotation des gilets rafraichissants testés en 2023.

E. Etat des lieux sur les situations à risque dont la cible est considérée comme isolée

Aucune situation de travailleur isolé exposé à un danger grave n'a été recensée.

F. Autres (droit de retrait, visite F3SCT, ...)

En avril 2025, la F3SCT a réalisé une visite des locaux et présenté ses conclusions lors de la première réunion ordinaire de l'année 2025.

PARTIE II – PLAN D’ACTION

G. Les unités de travail

Avant la remise à jour 2025 du document unique, il a été jugé opportun de redéfinir les unités de travail (UT). 8 unités ont été créées :

- ⇒ Diagnostic
- ⇒ Diagnostic sur sol pollué
- ⇒ Fouilles en zone urbaine
- ⇒ Fouilles en zone rurale
- ⇒ Post fouille
- ⇒ Post fouille (site pollué)
- ⇒ Gestion du mobilier
- ⇒ Logisticien

Une unité de travail a fait l’objet d’une remise à jour et 6 ont été évaluées. Les unités « diagnostic sur sol pollué » et « post fouille (site pollué) » n’ont pu être évalué. La collectivité, par précaution après lecture des études de sol, ne s’est pas positionné pour la réalisation de 2 diagnostics situés sur des sols pollués.

H. Synthèse sur l’évaluation des risques de cette UO – juin 2025

M. Devilliers, conseiller de prévention, avec la collaboration de Mme Troublard, assistante de prévention du service, et des membres de la F3SCT ont participé à l’élaboration des évaluations.

Pour rappel, les critères d’évaluation sont :

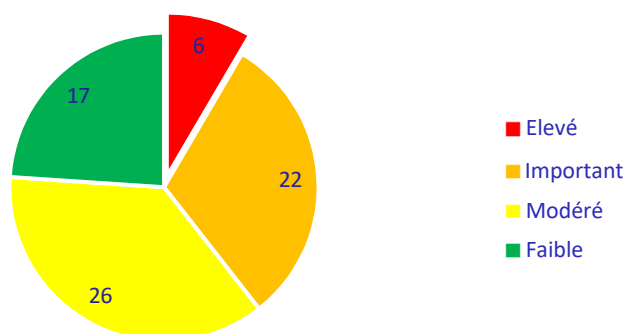
- La gravité notée de 1 (blessure légère) à 4 (blessure mortelle)
- La fréquence notée de 1 (exposition quotidienne) à 4 (exposition annuelle)
- La maîtrise du risque notée de 1 (aucune mesure de prévention) à 4 (les mesures permettent de maîtriser au mieux la situation dangereuse)

Ainsi, la plus haute note est 64 ($4 * 4 * 4$) et la plus faible 1. Si, au cours d’une évaluation, une nouvelle situation est notée entre 3 et 4 pour le critère gravité et 1 ou 2 pour le critère maîtrise, une alerte et des propositions de mesures correctrices sont adressées dans les plus brefs délais au directeur et aux managers de l’unité concernée.

L’équipe Prévention santé a participé à la visite d’évaluation de l’UT post fouille et a effectué, postérieurement, une étude de ce poste.

⇒ **Indicateur n°5 – EvRP / répartition par score**

UO : service archéologie



Le plan d'action s'orientera en priorité sur les situations classées comme risque élevé.

i) Plan d'action 2025/2026 - sécurité

□ **Engins pyrotechnique (munitions non explosées-MNE) :**

UT concernées : Fouilles et diagnostics

Les MNE, pour nos chantiers, résultent principalement de combats liés aux deux guerres mondiales. Il est acté qu'environ 20% des munitions de la première guerre mondiale et environ 10% des munitions larguées lors de la seconde guerre mondiale ne fonctionnaient pas. En raison de la vaste gamme (production industrielle et artisanat), de la complexité de ces munitions, de leur état de conservation et de l'environnement, la recherche et l'identification peut être difficile pour ceux qui ne les connaissent pas. De plus, cette difficulté est souvent accentuée par la présence de déchets métalliques ou de débris de munitions explosées.

Ces munitions de guerre étaient conçues pour tuer. Au cours des dernières décennies, plusieurs incidents et accidents graves se sont produits en France en lien avec la découverte inopinée de MNE. Au moins trois d'entre eux ont été mortels. Il n'existe pas de bases de données centralisées et référencées disponibles concernant le nombre d'incidents et d'accidents en France. Ces faits ne sont pas ou peu remontés aux organismes de prévention. 2 familles d'évènements peuvent être identifiés lors d'intervention de travaux de terrassement :

- Explosions : Arras - juin 2018 / Sailly -Saillisel – novembre 2024
- Intoxications : Reims – mai 2002 / Puisieux - mars 2021 / Courcelle – avril 2021 / Arras : transfert de la contamination - sept 2021 / Lens - fév 2022 / Tours 2022 (4 archéologues) / Caucourt sept 2024 / Tours Chaulnes-mai 2025.

Les MNE n'explorent généralement pas spontanément. Toutes ces munitions nécessitent un événement externe pour créer les conditions nécessaires à la détonation.

Il existe plusieurs mécanismes potentiels de déclenchement de la détonation :

- Par impact direct sur le corps de la MNE : Pour que cela déclenche la détonation totale ou la libération des agents toxiques (phosphore, ypérite, gaz lacrymogène...), il doit y avoir un impact significatif, cela pourrait se produire à partir d'une excavation mécanique importante et violente (décapage mécanique de la surface).
Plus la MNE est exposée à un milieu hostile, plus son délabrement par oxydation est important. Ainsi, le risque d'accident par perforation du corps de la MNE s'accroît dans le temps.
- Par redémarrage du retardateur de déclenchement dans la fusée : Une petite proportion des bombes allemandes et alliées de la Seconde Guerre mondiale utilisait des fusées à mouvements d'horlogerie, appelées bombes à retardement. Bien qu'il soit probable qu'une corrosion importante se soit produite au cours des 60 dernières années en raison de la pénétration d'eau, etc. et que la plupart des mécanismes dans ces MNE ne pourraient plus fonctionner, il reste une probabilité non-nulle qu'une fusée de ce type puisse être redémarrée, si elle est perturbée par contact direct ou une vibration.
- Par déclenchement de la fusée (ou allumeur) ou par l'échauffement de l'explosif : Les effets combinés des changements saisonniers, de température et de la dégradation générale au fil du temps peuvent provoquer la cristallisation et la décomposition de composés explosifs du corps principal de la MNE. Il peut ne nécessiter qu'une action mécanique limitée pour déclencher l'explosif ou libérer son contenu.
De même, certaines munitions de la première guerre mondiale comportent des fusées munies de dispositifs de sécurité par grains de poudres empêchant le percuteur de rencontrer le détonateur. Compte tenu de la dégradation probable de ces sécurités, le simple mouvement de la munition est susceptible de la déclencher. Ce sont les causes les plus probables d'accident sur un chantier.

Le territoire du Grand Reims a été marqué par les conflits récents et particulièrement par la Première guerre mondiale. La découverte de manière fortuite de MNE isolées ou regroupées (dépôt de munitions) est probable, voir fort probable sur les terrains situés sur les anciennes lignes de front de la première guerre mondiale malgré le nettoyage (superficiel) des zones après conflit.

Aujourd'hui, pour garantir la sécurité des intervenants, plusieurs mesures sont mises en place :

- ✓ La collectivité demande ou pilote, suivant les sites, la réalisation d'une étude historique et/ou d'un diagnostic pyrotechnique contenant entre autres une cartographie des anomalies magnétiques classées par famille (A : bombe de > 250kg, B : obus, C grenade et cartouches ou autres éléments métalliques).
- ✓ Suivant l'analyse et le niveau de dangerosité, le service a la possibilité de décliner la réalisation du diagnostic ou de la fouille.

- ✓ Des sensibilisations sur les MNE animées par le service de déminage de la protection civile du département sont programmées.
- ✓ Des détecteurs de métaux sont mis à disposition.
- ✓ Une consigne : en cas de découverte d'engins de guerre.
- ✓ La Présence de SST sur les sites de fouilles est systématique.

Pour améliorer la maîtrise du risque, le service projette de :

Mesure n°1 :

⇒ Intégrer ce risque dans l'accueil sécurité des nouveaux arrivants (danger des MNE - IFPR)

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Décembre 2025

Mesure n°2 :

⇒ Renforcer la formation des opérateurs agissant sur les chantiers de fouilles à haut potentiel de découverte (2 niveaux de formation : générale et spécifique dédié à la préparation des chantiers sur espaces à risques : ancienne ligne de front ...)

- **Pilote :** Service développement des compétences
- **Appui technique :**
- **Délai :** 1^{er} trimestre 2026 (rédaction des référentiel(s))

Mesure n° 3 :

⇒ Rédiger et mettre à jour les modes opératoires : conduite à tenir (Émanation de fumée, découverte, brûlure chimique...)

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Septembre 2026

Mesure n° 4 :

⇒ Etablir un manuel visant à définir l'organisation des opérations (reconnaissance et sécurisation). L'objectif est d'uniformiser les pratiques et proposer une check-list des mesures de protection et les limites (point de rassemblement, règles d'usage du détecteur, périmètre d'éloignement, EPI d'évacuation, manche à air, niveau de compétence requis...) à mettre en place suivant la typologie de l'opération.

- **Pilote :**
- **Appui technique :**
- **Délai :** Septembre 2026

Mesure n° 5 :

⇒ Etudier l'opportunité qu'apporterait les techniques de vision industrielle pour écarter de la zone de danger l'archéologue en charge du diagnostic pendant les temps de décapage mécanique.

- Pilote :
- Appui technique : /
- Délai : -

□ Ensevelissement / Effondrement :

UT concernées : Fouilles - Diagnostics

Si le risque principal d'un éboulement est l'ensevelissement d'une personne, il peut aussi entraîner le renversement de matériel dans un talus. Ces scénarios sont souvent omis. Souvent le risque est pris en compte pour les interventions en tranchée profonde et peu large, mais omis ou minimisé pour les interventions sur le terrassement de faible hauteur ou à proximité d'une paroi non protégée.

Au cours des évaluations, 2 situations dangereuses ont été identifiées, malgré la prise en compte du risque chez les responsables d'opération. Pour améliorer la maîtrise du risque, 4 mesures ont été identifiées :

Mesure n°1 :

⇒ Intégrer ce risque dans l'accueil sécurité des nouveaux arrivants

- Pilote :
- Appui technique :
- Délai : Décembre 2025

Mesure n° 2 :

⇒ Programmer aux responsables d'opération une formation sur la gestion de ce risque qui rappellera les missions des acteurs, proposera une veille technique et permettra d'échanger sur les différentes méthodes de sécurisation des opérateurs de fouilles. Cette formation s'axera sur les solutions techniques existantes et devra permettre de définir les mesures de prévention répondant aux contraintes des opérations de fouilles (adaptation du programme de la formation « sécuriser les fouilles en tranchées proposée par l'OPPBTP).

- Pilote : Service développement des compétences
- Appui technique :
- Délai : Juin 2026

Mesure n° 3 :

⇒ Suivant les conclusions de la mesure n°2, proposer aux opérateurs une formation pratique (adaptation du programme de la formation « sécuriser les fouilles en tranchées et mise en pratique proposée par l'OPPBTP en se basant sur les conclusions de la mesure n°2).

- Pilote : Service développement des compétences
- Appui technique :

- **Délai** : 2026/2027

Nota : ces 2 formations pourront nécessiter l'acquisition de matériel pour mettre en application les techniques enseignées et retenues.

Mesure n° 4 :

⇒ Mettre à jour le document type PPSPS du service

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Juin 2026

- **Chaleur intense** : en dehors des périodes caniculaires, l'exposition des opérateurs est importante et les opportunités d'aménagement des tâches sont limitées (terrain peu ombragé...). Ainsi, 3 mesures ont été retenues :

UT concernées : Fouilles - Diagnostics

Mesure n°1 :

⇒ Effectuer une sensibilisation axée sur l'hydratation et le coup de chaleur

- **Pilote** :
- **Appui technique** : Service santé au travail
- **Délai** : Avril 2026

Mesure n° 2 :

⇒ Doter les agents (titulaires et contractuels) d'un paquetage EPI pour les fortes chaleurs : casquette saharienne, gilet rafraichissant ... et prévoir un stock tampon

- **Pilote** : Service achats et approvisionnement
- **Appui technique** :
- **Délai** : Mai 2026

Mesure n° 3 :

⇒ Tester de nouveaux produits (protection UV, hydratation...)

- **Pilote** : Service prévention santé et sécurité (budget ACT)
- **Appui technique** :
- **Délai** : Juin 2026
- **Prix** : 2 000 €

- **Stockage sur rack** : Le site dispose de plusieurs rayonnages pour palettes. Le risque d'effondrement d'une structure est possible et les mesures de prévention doivent être améliorées.

UT concernées : Logisticien – Gestion du mobilier

Mesure n°1 :

⇒ Organiser un examen périodique de l'état de conservation des équipements

- **Pilote** : Direction adjointe des moyens généraux
- **Appui technique** : Service prévention santé et sécurité
- **Délai** : Avril 2026
- **Prix** : 300 €

Mesure n°2 :

⇒ Remettre en état les équipements

- **Pilote** :
- **Appui technique** : Direction adjointe des moyens généraux
- **Délai** : Décembre 2025
- **Prix** : 4 500 €

Mesure n°3 :

⇒ Etablir un mode opératoire sur la gestion des palettes (réception, stockage, élimination...)

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Décembre 2025

- **Incendie** :

UT concernées : toutes

Mesure n°1 :

⇒ Programmer une campagne de formation manipulation des extincteurs sur site

- **Pilote** :
- **Appui technique** : /
- **Délai** : second semestre 2025

□ **Sensibilisation ¼ heure prévention :**

UT concernées : toutes

Mesure n°1 :

⇒ Former l'assistant de prévention à l'animation des causeries

- **Pilote** : Service développement des compétences
- **Appui technique** : /
- **Délai** : Juin 2026

Thèmes 2025/2026 :

- Risque d'épandage (manipulation de la douche de sécurité mobile)
- Risque de perforation sur chantier (protection des fers, chaussures de sécurité...)
- Fortes chaleurs (hydratation, coup de chaleur)
- Rayonnage (cf : mesure n°3 – Stockage sur rack)
- Plomb (analyses surfaciques)

Mesure n°2 :

⇒ Organiser une journée sécurité (1/2 journée)

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : 2nd semestre 2026

□ **Prévention santé :**

UT concernées : post fouilles - bâtiment

Mesure n°1 :

⇒ Programmer des formations gestes et postures sur site (2 ou 3 sessions)

- **Pilote** : Service emploi et compétences
- **Appui technique** :
- **Délai** : Octobre 2026 (une session a été réalisée le 29/04/2025)

Mesure n°2 :

⇒ Doter le site des besoins identifiés (mobiliers, informatique, petits équipements) au cours des formations gestes et postures dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents – CF Annexes

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Décembre 2026
- **Prix** : 15 000€ HT

Mesure n°3 :

⇒ Améliorer le protocole de nettoyage sur les bases de vie

- **Pilote** :
- **Appui technique** :
- **Délai** : Décembre 2026
- **Prix** :

F3SCT 10 octobre 2025

Service de l'archéologie

Signature :
La Directrice,